



CDD jusqu'à l'embauche d'un nouveau titulaire

Par **tater**, le **19/01/2015** à **18:34**

Bonjour,

En juin 2013, j'ai signé un cdd sans date de fin. le contrat prend fin à l'embauche d'un nouveau titulaire.

18 mois plutard , l'entreprise n'avait toujours pas embauché de nouveau titulaire. En novembre 2014, j'ai donc demandé a mon responsable de trouver quelqu'un pour prendre ma place car je souhaite arreter. Il m'a dit ok pas de problème. J'ai donc été remplacer le 8 décembre.

A ce jour, je n'ais pas reçu mon solde de tout compte, et mon responsable me demande une lettre de démission ou de laisser courir et je serai licencier pour abandon de poste.

Que faire????????????

Par **P.M.**, le **19/01/2015** à **22:24**

Bonjour,

Déjà le licenciement dans le cadre d'un CDD n'existe pas puisqu'il est réservé au CDI...

Un tel CDD n'est normalement possible suivant l'Administration du Travail que lorsque le nouveau salarié est déjà recruté mais qu'il n'est pas disponible immédiatement, sa durée, même s'il est à terme incertain avec une période minimale obligatoire, est limitée à 9 mois...

Donc l'employeur aurait tout intérêt à conclure un accord commun de rupture avec un avenant fixant un terme précis au CDD qui pourrait être votre dernier jour travaillé...